

CDIP/30/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 février 2023

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trentième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

Rapport d’achèvement du projet “Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle”

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle”. Le rapport couvre l’intégralité de la période de mise en œuvre du projet, qui s’est étendue de janvier 2019 à décembre 2022.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Code du projet | DA\_1\_10\_12\_19\_31\_01 |
| Intitulé | Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle |
| Recommandation du Plan d’action pour le développement | Recommandations nos 1, 10, 12, 19 et 31. |
| Budget du projet | Budget total du projet : 415 000 francs suisses au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel. |
| Durée du projet | 48 mois |
| Principaux secteurs/domaines de l’OMPI participant à la mise en œuvre du projet | Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation |
| Brève description du projet | Le projet visait à favoriser la participation des inventrices et des innovatrices au système national d’innovation en les aidant à tirer un meilleur parti du système de la propriété intellectuelle.  Il avait pour objet d’aider les inventrices et les innovatrices à approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement et l’utilisation du système de la propriété intellectuelle en leur proposant des programmes d’appui plus ciblés et en leur offrant des possibilités de mentorat et de réseautage. Son objectif principal était la création ou le renforcement des capacités nationales afin d’apporter un soutien en matière de propriété intellectuelle aux inventrices.  Le projet comprenait deux volets :  i) Le premier, général et structurel, n’était pas axé sur un pays en particulier. Il comprenait un examen des ouvrages et articles relatifs aux difficultés rencontrées par les inventrices en ce qui concerne leur utilisation du système de la propriété intellectuelle, un guide à l’intention des start‑up, qui couvrait les questions de propriété intellectuelle les concernant, des témoignages d’inventrices du monde entier ainsi qu’un recueil de bonnes pratiques et de modèles visant à soutenir les inventrices.  ii) Le second était axé sur des pays en particulier. Les activités ont été mises en œuvre dans quatre pays pilotes : le Mexique, Oman, l’Ouganda et le Pakistan. Dans chacun de ces pays, une évaluation nationale a été réalisée afin de connaître le contexte dans lequel les inventrices évoluent, la manière dont elles utilisent le système de la propriété intellectuelle, les difficultés qu’elles rencontrent, les systèmes de soutien éventuels dont elles bénéficient, etc. Des recommandations ont été formulées à partir des informations recueillies sur la nature du soutien à apporter en matière de propriété intellectuelle et sur la manière dont ce soutien devrait être structuré et apporté. |
| Cheffe de projet | Mme Tamara Nanayakkara, conseillère, Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Programme et budget pour l’exercice biennal 2018‑2019 et 2020‑2021  Résultat escompté III.2. Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition.  Résultat escompté IV.2. Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité.  Résultat escompté III.6. Renforcement des capacités d’utilisation de la propriété intellectuelle au service de l’innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche.  Programme et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023  Résultat escompté 4.4. Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| Aperçu de la mise en œuvre du projet | Les travaux ont commencé à la suite de l’adoption du projet en mai 2018 et les mesures nécessaires ont été prises pour recenser les spécialistes susceptibles de produire les résultats et de mener les activités du projet.  1. Activités relevant du premier volet (non axé sur un pays en particulier).   * La sélection des spécialistes a pris fin au cours du premier trimestre de 2019 et les contrats ont été établis pour la préparation de l’examen des ouvrages et articles, du guide et de l’ensemble de bonnes pratiques ainsi que du recueil de témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions et innovations. * La rédaction du document intitulé “Difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de la propriété intellectuelle – Examen de la documentation existante” s’est achevée fin juin 2019. La rédaction du document intitulé “Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des innovatrices, créatrices et entrepreneures au système de la propriété intellectuelle” s’est achevée en décembre 2020.   2. Activités relevant du deuxième volet (axé sur les pays bénéficiaires).   * Sur la base des critères de sélection figurant dans le descriptif de projet (CDIP/22/14 Rev.), trois pays pilotes (en plus du Mexique) ont été retenus : Oman, l’Ouganda et le Pakistan. * Des spécialistes nationaux avaient été sélectionnés à la fin de juin 2019 en vue de mener une évaluation du contexte dans lequel les inventrices évoluent dans chacun des pays pilotes, en mettant en évidence les difficultés auxquelles elles sont confrontées, les initiatives d’appui mises en place à leur intention, les possibilités de mentorat et l’aide juridique et financière dont elles peuvent disposer, et définissant un centre ou un coordonnateur en mesure de coordonner l’apport aux inventrices d’un soutien en matière de propriété intellectuelle; les rapports y relatifs ont été achevés en juin 2020.   Une fois ces rapports achevés, des réunions ont été organisées à l’intention de chaque pays afin de présenter les conclusions et d’examiner la marche à suivre en collaboration avec les parties prenantes. Compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale, ces réunions se sont tenues en ligne. La première partie de la réunion en ligne était consacrée à la présentation des conclusions relatives aux difficultés auxquelles les inventrices sont confrontées et à un examen plus approfondi des conclusions par un groupe d’inventrices. La deuxième partie portait sur les recommandations formulées et un débat sur la mise en place éventuelle de réseaux de personnes qui pourraient être appelées à apporter un soutien a eu lieu. La réunion s’est terminée par un débat sur les moyens permettant d’établir un système de soutien dans le pays.  Les participants aux réunions ont indiqué qu’il était nécessaire de faire mieux connaître le système des brevets en général et, plus particulièrement, l’utilisation de bases de données et la rédaction des revendications de brevet. En conséquence, un programme de formation a été organisé en ligne sur ces sujets en particulier et plus de 700 personnes l’ont suivi.  Des institutions, centres et coordonnateurs avaient été désignés en février 2021 dans les quatre pays pilotes pour accompagner les inventrices et innovatrices. Tous les pays ont choisi de fournir ce service au sein de leur office de propriété intellectuelle, à l’exception d’Oman qui a choisi l’Université Sultan Qaboos pour ce faire. Il convient de mentionner que, initialement, ces centres devaient être des organisations ou institutions axées sur les inventrices et entrepreneures, et des connaissances et compétences en matière de propriété intellectuelle devaient leur être fournies. La décision de fournir ce service au sein de l’office de propriété intellectuelle permettait de réduire la nécessité de fournir ces compétences.  Aux fins de l’élaboration de rapports par pays, une liste de parties prenantes, d’institutions, d’organisations et de personnes travaillant dans le domaine a été établie.  Un guide sur les questions de propriété intellectuelle qui se posent lors de la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet a été achevé en juin 2021. “De l’idée à l’entreprise : guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises” a été publié et traduit dans toutes les langues officielles de l’ONU, ainsi qu’en japonais. Il est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4545&plang=FR>.  En outre, une infographie reprenant les grandes lignes du guide sous une forme interactive et attrayante a été réalisée et publiée à l’adresse [https://www.wipo.int/sme/en/enterprising‑ideas/](https://www.wipo.int/sme/en/enterprising-ideas/).  Afin de compléter la liste des mentors locaux et de soutenir les possibilités de mentorat dans les pays pilotes, un programme pilote international de mentorat a été mis en œuvre entre novembre 2021 et février 2022. Ce programme a réuni 30 mentors et 30 bénéficiaires issus de quatre secteurs : la santé, les technologies de l’information et de la communication (TIC), l’agriculture et l’ingénierie mécanique. À la lumière des informations fournies dans les questionnaires remplis au début par les mentors et les bénéficiaires, chaque mentor s’est vu attribuer un bénéficiaire. Chaque participant disposait de lignes directrices comprenant : a) des travaux que le bénéficiaire devait effectuer pour préparer la réunion; et b) des indications destinées au mentor concernant l’organisation de ces réunions. Les mentors et les bénéficiaires disposaient de quatre mois pour effectuer quatre séances individuelles d’une heure chacune.  Le recueil de témoignages d’inventrices a été achevé en juin 2022. Il sera mis en ligne progressivement sur une page du site Web de l’OMPI qui lui sera consacrée et qui présentera les travaux réalisés dans le cadre de ce projet. Ce site Web a été créé et mis en ligne en novembre 2022. Voir : [https://www.wipo.int/women‑inventors/en/index.html](https://www.wipo.int/women-inventors/en/index.html). |
| Principaux résultats et effets du projet | L’objectif général du projet était de favoriser la participation des inventrices et des innovatrices au système de la propriété intellectuelle. Il visait notamment :   1. à comprendre les difficultés que rencontrent les inventrices et les innovatrices en ce qui concerne leur utilisation du système de la propriété intellectuelle; 2. à recenser les mécanismes permettant de fournir un appui plus ciblé aux inventrices et aux innovatrices pour leur donner les moyens d’utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle; 3. à établir des coordonnateurs dans les pays qui soient en mesure de fournir des services en matière de propriété intellectuelle aux inventrices et aux innovatrices ou à leur donner des informations au sujet de ces services; 4. à créer un réseau d’inventrices et d’entrepreneures ou à élargir les réseaux existants, et à organiser des événements de réseautage à leur intention; 5. à créer des possibilités de mentorat ou à élargir les possibilités existantes; 6. à permettre un accès à une assistance juridique ou à élargir l’accès existant.   La description des réalisations et des résultats du projet est présentée ci‑dessous, structurée en fonction des résultats escomptés du projet susmentionnés.   1. Comprendre les difficultés que rencontrent les inventrices et les innovatrices en ce qui concerne leur utilisation du système de la propriété intellectuelle.   L’une des principales réalisations de ce projet est qu’il a donné lieu à un débat de haut niveau sur l’absence d’inventrices dans le système de la propriété intellectuelle et l’immense fossé qu’elle crée en ce qui concerne le potentiel d’innovation des pays. Ce débat a permis de sensibiliser les décideurs au plus haut niveau jusqu’au niveau opérationnel et a mis en évidence qu’il s’agit d’un véritable problème qui doit être traité. L’on peut constater que, au cours de la période mise en œuvre de ce projet, l’ampleur et la portée des activités axées sur les inventrices et innovatrices ont considérablement augmenté au sein de l’OMPI.  Bien que l’on puisse dire que tous les résultats du projet ont contribué à ce phénomène, certains y ont contribué en particulier, notamment :   * le document intitulé “Difficultés rencontrées par les inventrices et innovatrices pour utiliser le système de la propriété intellectuelle – Examen de la documentation existante” : un examen d’articles universitaires sur ce sujet qui a servi de base aux recherches sur ce thème; * le document intitulé “Stratégies de réduction des disparités entre hommes et femmes en matière de propriété intellectuelle – Pratiques visant à favoriser l’accès des innovatrices, créatrices et entrepreneures au système de la propriété intellectuelle” : un examen des projets, politiques et initiatives mis en place à travers le monde pour soutenir les inventrices et innovatrices; * le recueil de témoignages d’inventrices et d’innovatrices sur leurs expériences en ce qui concerne la protection et la commercialisation de leurs inventions et innovations; et * les quatre rapports d’évaluation nationaux sur la situation des inventrices à Oman, en Ouganda, au Pakistan et au Mexique, ainsi que les réunions organisées avec chaque pays pour présenter et examiner le rapport avec les parties prenantes.  1. Recenser les mécanismes permettant de fournir un appui plus ciblé aux inventrices et aux innovatrices pour leur donner les moyens d’utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle.   Les activités susmentionnées ont permis de définir le type d’appui dont les inventrices et les innovatrices ont besoin pour pouvoir accéder au système de la propriété intellectuelle et utiliser les outils qu’il offre en vue de commercialiser leurs innovations.  Parmi les difficultés rencontrées, certaines concernaient la méconnaissance du système de la propriété intellectuelle, en particulier du système des brevets, et des ressources disponibles, le manque d’appui, ainsi que le coût et la complexité perçue du système.  Un guide facile à comprendre sur les questions de propriété intellectuelle dont il convient de tenir compte tout au long du parcours d’une start‑up a été établi. Il présente des exemples d’inventrices ayant réussi à commercialiser leur invention : <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4545&plang=FR>. Une infographie interactive complémentaire a été créée et est disponible à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/sme/en/enterprising‑ideas/](https://www.wipo.int/sme/en/enterprising-ideas/).   1. Établir des coordonnateurs dans les pays qui soient en mesure de fournir des services en matière de propriété intellectuelle aux inventrices et aux innovatrices ou à leur donner des informations au sujet de ces services.   Chaque pays a désigné un coordonnateur en mesure de fournir ces services ou au moins de donner aux inventrices des informations au sujet des services existants dans le pays. En Ouganda, au Mexique et au Pakistan, le coordonnateur était l’office de la propriété intellectuelle et, à Oman, l’Université Sultan Qaboos. Les ressources disponibles dans le pays étaient mises en évidence dans les évaluations nationales de manière à ce que le coordonnateur en ait connaissance. Il s’agissait notamment d’informations sur les mentors potentiels et les prestataires de services d’assistance juridique.   1. Créer un réseau d’inventrices et d’entrepreneures ou élargir les réseaux existants, et organiser des événements de réseautage à leur intention.   En raison de la pandémie de COVID‑19, il n’a pas été possible d’organiser d’événement de mise en réseau en tant que tel mais, dans le cadre du programme de mentorat en ligne, des salles virtuelles dans lesquelles les bénéficiaires de différents pays ont pu former des groupes de discussion qui leur ont permis de faire connaissance et de se rendre compte qu’ils n’étaient pas seuls face aux problèmes qu’ils pouvaient rencontrer ont été créées.   1. Créer des possibilités de mentorat ou élargir les possibilités existantes.   Des mentors locaux potentiels ont été recensés dans le cadre de l’évaluation et un programme de mentorat international a été mis en œuvre de novembre 2021 à février 2022; les inventrices qui ont pris part à ce projet ont eu l’occasion de travailler avec un groupe de mentors internationaux qui les soutiendraient dans leurs démarches visant à commercialiser leurs inventions. Des spécialistes internationaux de la propriété intellectuelle recrutés auprès de cabinets d’avocats, d’incubateurs et d’entreprises ont apporté un soutien en tant que mentors à titre bénévole. Le programme a réuni 30 mentors et 30 bénéficiaires issus de quatre secteurs : la santé, les TIC, l’agriculture et l’ingénierie mécanique. Au cours du programme, les bénéficiaires de chaque pays ont eu l’occasion de se rencontrer et de faire connaissance avec l’équipe de l’OMPI. Une méthode comprenant un ensemble complet de documents a été mise au point et pourra servir de base à l’intégration de ce type de programme dans les activités de l’OMPI une fois le projet achevé, s’il y a lieu. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=571474>.   1. Permettre un accès à une assistance juridique ou élargir l’accès existant Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d’appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes.  * L’évaluation a permis de recenser des prestataires de services d’assistance juridique disposés à fournir une assistance à titre gracieux ou à un tarif préférentiel.   Trois des quatre pays bénéficiaires ont soumis à la cheffe de projet un rapport final sur les mesures qu’ils avaient mises en place dans le cadre du projet. |
| Expérience acquise et enseignements tirés | i) Le projet a débuté en janvier 2019 et la majeure partie de l’année a été consacrée à la réalisation des travaux liés aux points fondamentaux, notamment les évaluations nationales, les études mondiales et le guide. Malheureusement, la pandémie de COVID‑19 a coïncidé avec le moment où le projet devait passer à une phase nationale et toutes les activités se sont déroulées en ligne. La participation au projet, ainsi que l’énergie qui l’entourait et son avancement s’en sont fortement ressentis. Sans avoir d’interaction réelle avec les personnes présentes sur le terrain, contrairement à celles présentes à Genève, il a été extrêmement difficile de susciter un intérêt et de créer une dynamique autour du projet dans les pays bénéficiaires. Si la pandémie nous a appris que bon nombre d’activités peuvent être menées à bien en ligne, elle nous a également montré que, pour d’autres, rien ne peut remplacer le contact humain, et il s’agit d’un enseignement important qui a été tiré.  ii) De nombreux offices de propriété intellectuelle, notamment dans les pays en développement, manquent de ressources et ont du mal à accomplir leur mission première, qui est de fournir des services d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle. Il y a donc beaucoup à faire pour entrer en contact avec des bénéficiaires potentiels, femmes ou hommes. Bien que les pays pilotes se soient efforcés d’honorer les engagements qu’ils avaient pris dans le cadre du projet pour entrer en contact avec des inventrices et faire en sorte que leurs services leur soient plus accessibles, il est apparu de manière évidente que toutes les parties prenantes devraient s’efforcer d’en faire autant, voire davantage, et que le fait de s’adresser uniquement aux femmes pouvait presque être considéré comme un luxe qu’ils ne pouvaient se permettre. L’enseignement tiré est que, si le projet a permis de faire remonter la question de l’égalité des sexes, il est difficile de concilier la volonté d’engager des ressources pour être plus inclusif et le fait de veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment de l’exécution de l’ensemble du programme.  iii) Autre enseignement tiré, il est primordial de s’assurer que les propositions de projet émanant de Genève soient établies en pleine concertation avec les bénéficiaires dans les pays et que ces derniers les appuient. En d’autres termes, pour qu’un projet aboutisse, il est essentiel qu’une analyse approfondie des parties prenantes soit effectuée et que ces dernières prennent une part active à la conception du projet, ainsi qu’à la demande de projet. Ainsi, les réalisations et résultats du projet seront adaptés aux objectifs et répondront aux besoins et aux priorités des bénéficiaires. En outre, il importe de veiller à réduire autant que possible l’écart qui existe parfois entre les personnes qui présentent et négocient une proposition de projet à Genève et les bénéficiaires finaux.  iv) Les pays bénéficiaires devraient être sélectionnés selon des critères stricts et leur participation à la prise de décisions concernant le plan d’exécution du projet dans leur pays respectif est essentielle pour qu’ils puissent s’approprier le projet.  v) En outre, afin de préserver la durabilité des résultats du projet, les pays bénéficiaires devraient s’assurer qu’ils consacrent également certaines ressources, en désignant par exemple un coordonnateur national ou une équipe nationale qui seraient chargés de coordonner la mise en œuvre du projet sur le terrain et, de ce fait, pourraient tirer des enseignements de cette expérience et la faire progresser. Il est tout aussi important de planifier et d’examiner une stratégie de pérennisation des réalisations et résultats du projet avec chaque pays bénéficiaire dès le début de la mise en œuvre du projet.  vi) Il importe en outre d’une part que les projets apportent les avantages escomptés aux pays participants, et d’autre part qu’ils permettent d’enrichir, de faire progresser et d’approfondir les programmes de travail des services respectifs chargés de la gestion de ces projets. Les projets devraient donc être intégrés de manière cohérente dans le programme de travail du service bénéficiaire et permettre aux services chargés de leur mise en œuvre d’en tirer des enseignements. Toutefois, si les projets viennent s’ajouter au mandat et aux attributions du service concerné, le projet risque de ne contribuer pas à son mandat. Dans un tel cas, le projet ne pourra pas tirer parti de l’expérience et des connaissances du service et il sera géré indépendamment du programme de travail de ce dernier. Il importe donc de prendre des mesures pour veiller à ce que les projets soient avantageux tant pour les bénéficiaires que pour les services chargés de leur mise en œuvre.  vii) On ne saurait trop insister sur l’incidence de la pandémie sur la mise en œuvre du projet. Les interactions qui devaient se tenir en personne avec les pays pilotes n’ont pas pu avoir lieu. Les réunions qui devaient être consacrées à la présentation du rapport, et qui auraient été l’occasion d’échanger pleinement avec les pays pilotes, se sont tenues en ligne. De même, le programme de formation s’est déroulé en ligne et de manière collective pour l’ensemble des pays (ce qui présentait certains avantages dans ce cas, car un plus grand nombre de participants ont pu y prendre part). Ces réunions ont eu pour inconvénient de n’offrir aucune possibilité d’échange en personne entre la cheffe de projet et les pays pilotes, ce qui a freiné et peut‑être même réduit à néant la dynamique autour du projet et la participation.  viii) Enfin, comme indiqué plus haut, les coordonnateurs nationaux désignés devaient initialement être issus d’organisations ou institutions de femmes dont les travaux étaient axés sur les inventrices et entrepreneures, entre autres, et des connaissances et compétences en matière de propriété intellectuelle devaient leur être fournies. La raison en était qu’il serait plus facile et plus intuitif de mettre la propriété intellectuelle à la disposition des femmes dans un environnement qui leur offrait déjà un soutien. En revanche, lorsqu’un office de propriété intellectuelle est désigné coordonnateur de tels projets, la dynamique change et, pour faire en sorte qu’un plus grand nombre de femmes utilisent le système de la propriété intellectuelle, l’office doit trouver des moyens d’inciter les femmes à utiliser ses services, ce qui est plus difficile. La décision des pays de confier cette responsabilité à l’office de propriété intellectuelle signifiait qu’il était moins nécessaire de renforcer les compétences des coordonnateurs nationaux en matière de propriété intellectuelle, comme cela avait été prévu initialement. |
| Risques et mesures d’atténuation | Les deux risques suivants, mis en évidence dans le descriptif de projet, se sont concrétisés lors de la mise en œuvre et ont été atténués en mettant en place des stratégies adaptées, à savoir :  Risque n° 1 : une collaboration soutenue avec les autorités et les coordonnateurs nationaux est essentielle afin de définir le niveau d’appui qui devra être fourni aux pays pilotes pour assurer le bon déroulement des activités et l’exécution en temps voulu du projet.  Mesure d’atténuation n° 1 : afin d’atténuer les risques, la cheffe de projet a mené des consultations approfondies et a demandé aux partenaires de prendre une part active à la mise en œuvre des activités. Toutefois, comme mentionné dans le rapport, la pandémie de COVID‑19 a eu des répercussions négatives à cet égard.  Risque n° 2 : les conditions dans un pays pilote retenu risquent d’entraver la mise en œuvre du projet.  Mesure d’atténuation n° 2 : les discussions devraient se poursuivre. Si ces discussions devaient se révéler infructueuses, le projet dans le pays pourrait être suspendu ou reporté.  En outre, pour certaines des raisons susmentionnées, il existe un risque pour la pérennité du projet, en ce sens qu’il sera difficile de continuer de mettre l’accent sur les inventrices et de maintenir l’appui qui leur est fourni.  Pour atténuer ce risque, l’OMPI ainsi que les pouvoirs publics pourraient envisager de trouver des moyens de reconnaître et de mettre en avant les parties prenantes qui déploient des efforts pour soutenir les inventrices afin de les inciter à continuer de le faire et de créer un service plus durable. |
| Taux de réalisation du projet | Le taux d’utilisation du budget à la fin de la mise en œuvre du projet était de 65%[[1]](#footnote-2). |
| Rapports précédents | Les rapports précédents figurent dans l’annexe II du document CDIP/24/2, l’annexe I du document CDIP/26/2 et l’annexe III du document CDIP 29/2. |
| Suivi et diffusion | À titre de suivi, l’OMPI et ses États membres pourraient envisager de s’appuyer sur les connaissances et les ressources développées dans le cadre de ce projet et de collaborer avec les coordonnateurs désignés pour mettre en place un programme de soutien ciblé afin de les aider à fournir des services relatifs à la propriété intellectuelle aux inventrices.  À cet égard, les pays pilotes pourraient étudier la possibilité d’adapter le guide à l’intention des start‑up intitulé “De l’idée à l’entreprise” établi dans le cadre de ce projet à leur contexte local, en incluant notamment des exemples et des études de cas concernant des inventrices du pays et en le complétant par d’autres outils et documents connexes mis à disposition par l’OMPI. Une formation de suivi destinée aux coordonnateurs et aux inventrices pourrait ensuite être organisée.  Une autre mesure de suivi pourrait consister à organiser une nouvelle session du programme de mentorat mis en œuvre à titre pilote, puisque la méthode a été mise au point et peut donc servir de modèle.  Le projet pourrait être mis en œuvre en apportant les changements nécessaires pour d’autres pays qui pourraient être intéressés.  Des informations plus précises sur les stratégies de diffusion possibles figurent dans la note de diffusion, disponible à l’adresse <https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_1_10_12_23_25_31_40_01>. |

AUTO‑ÉVALUATION DU PROJET

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats du projet4 (résultat escompté) | Indicateurs d’exécution  (indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code d’évaluation |
| 1. Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues. | I. Un examen de la documentation existante sur la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneures a été réalisé. | Réalisé | \*\*\*\* |
| II. Un catalogue des pratiques recommandées, des modèles et d’exemples de programmes et d’initiatives visant à aider les inventrices et les innovatrices à accéder au système de la propriété intellectuelle ou à l’utiliser a été établi. | Réalisé | \*\*\*\* |
| III. Une série de témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations a été recueillie. | Achevée | \*\*\*\* |
| 2. Définition d’une base de référence nationale dans quatre pays participants | I. Quatre (4) rapports d’évaluation (un pour chaque pays pilote) sur les difficultés et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser ont été établis. | Réalisé | \*\*\*\* |
| II. Des coordonnateurs ont été recensés dans chacun des quatre (4) pays pilotes et une liste des parties prenantes, des institutions, des organismes et des particuliers présents sur le terrain a été établie. | Recensés | \*\*\*\* |
| 3. Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et dans la commercialisation des inventions | Quatre (4) événements, tels que des conférences, des tables rondes, des séminaires ou des groupes en ligne, ont été organisés dans les pays pilotes (un par pays). | Un programme collectif de formation a été organisé à l’intention des inventrices de trois des quatre pays pilotes. Le Mexique n’a pas demandé à bénéficier d’un tel programme de formation. | \*\*\*\* |
| 4. Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices | I. Un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise a été établi. | Le guide a été publié. En outre, une infographie complétant le guide a été créée et mise en ligne. | \*\*\*\* |
| II. Du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers a été élaboré. | Achevé | \*\*\*\* |
| III. Les documents pertinents mis à disposition par l’OMPI ont été rassemblés. | Achevé | \*\*\*\* |
| 5. Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d’appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes | I. Quatre (4) institutions, centres ou organismes (un dans chaque pays pilote) ont été sélectionnés, avec un service ou un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices. | Sélectionnés | \*\*\*\* |
| II. Quatre (4) programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre (un dans chaque pays pilote) dans les centres sélectionnés. | Pour un certain nombre de raisons découlant principalement des contraintes imposées par la pandémie mondiale, au moment de sa clôture, le projet n’avait pas atteint le niveau d’avancement nécessaire pour que les programmes de formation prévus puissent être assurés. Il est nécessaire d’échanger de manière plus directe avec chaque pays, ainsi que d’entreprendre davantage de travaux préparatoires tels que le recensement des documents. Il est donc proposé que les formations prévues dans le cadre du résultat 5 soient dispensées à titre de suivi, comme suggéré plus haut. Cette proposition est soumise au CDIP pour approbation. | \*\*\* |
| 6. Création d’un réseau d’inventrices et d’entrepreneures de premier plan dans les pays sélectionnés; désignation d’un groupe de mentors au sein du réseau. | Une liste d’inventrices, d’innovatrices et d’entrepreneures volontaires a été établie pour chaque pays pilote et un groupe de personnes disposées à les parrainer a été identifié. | Chaque pays pilote a recensé des mentors potentielles. En outre, un programme de mentorat international a été mis en place et des innovateurs et entrepreneurs de l’Ouganda, du Pakistan et d’Oman y ont participé en tant que mentors. Au Mexique, l’Institut mexicain de la propriété industrielle a indiqué avoir établi une liste de mentors qui est actualisée tous les six mois et dans laquelle une centaine de mentors ont été répertoriés entre juillet et décembre 2021.  L’Ouganda a fourni une liste de 24 mentors.  Le Pakistan a établi une liste de 11 mentors. | \*\*\*\* |
| 7. Création d’un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite. | Une liste de juristes acceptant de fournir une assistance juridique gratuite dans chacun des pays pilotes a été établie. | Au Mexique, la liste comprend des mentors proposant des services de mentorat et de conseil dans le domaine juridique.  Le Pakistan a recensé 11 juristes prêts à fournir une assistance à titre gracieux aux inventrices.  L’Ouganda a fourni une liste de 19 juristes disposés à fournir une assistance juridique.  Oman n’a fourni aucune donnée. | \*\*\* |
| 8. Création d’un recueil à utiliser pour mener des projets similaires dans d’autres pays. | Publication d’un recueil présentant la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, les enseignements tirés et le matériel créé dans le cadre du projet. | Achevé | \*\*\*\* |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Le taux d’utilisation du budget est faible car de nombreuses activités ont dû être modifiées compte tenu des difficultés liées à la pandémie de COVID‑19. Tous les résultats prévus dans le descriptif de projet ont été obtenus, comme indiqué dans le présent rapport. [↑](#footnote-ref-2)